



Centre Franco-Autrichien
pour le rapprochement en Europe



Institut français des
relations internationales

Policy Paper basé sur la conférence internationale :

Migrations et intégration en France et en Autriche dans un contexte européen

Institut Français de Vienne, les 04 et 05 octobre 2007

Introduction

En tant que pays à tradition migratoire ancienne, la France et l'Autriche ont absorbé depuis plusieurs siècles de nombreux étrangers, surtout si l'on compare à d'autres pays européens tels que l'Italie ou l'Espagne qui ont longtemps été des terres d'émigration. A titre d'exemple, sur 1,6 millions d'habitants que comptait Vienne en 1900, 46% n'étaient pas nés dans la capitale. De nos jours, il suffit d'ailleurs d'ouvrir un annuaire téléphonique viennois ou parisien pour constater combien ces deux pays doivent aux apports étrangers (*Viaux*). De nombreuses personnalités françaises et autrichiennes reconnues par la communauté internationale ont des origines étrangères ou sont elles-mêmes d'anciens migrants, et sont de ce fait souvent considérées comme des exemples incontestables d'une intégration réussie.

La question des migrations et de l'intégration des migrants se pose toutefois de nos jours de manière récurrente en France, en Autriche et plus généralement dans l'Union Européenne et est devenue l'une des questions les plus difficiles auxquelles des sociétés pluralistes et démocratiques doivent faire face, du fait de la montée des extrémismes (*Jankowitsch*). En effet, l'immigration semble être une nécessité en Europe dans la mesure où elle pourrait combler le déficit de naissances actuel dans la majorité des pays de l'Union Européenne. Toutefois, la question de l'immigration reste souvent posée en termes de problème susceptible de remettre en question l'unité et la cohésion nationales, et l'amalgame se fait souvent entre population d'origine étrangère, notamment musulmane, et difficultés sociales (*Villac*). Ce contexte amène à s'interroger sur l'intégration de ces migrants au sein des pays d'accueil.

Afin de traiter ces questions et de proposer des solutions à d'éventuels problèmes, le Centre Franco-Autrichien pour le Rapprochement en Europe (CFA) a organisé en collaboration avec l'Institut Français des Relations Internationales (Ifri) un colloque intitulé : « Migrations et intégration en France et en Autriche dans un contexte européen », les 4 et 5 octobre 2007 à Vienne, avec le soutien des Ministères français et autrichiens des affaires étrangères, l'Institut Français de Vienne ainsi que l'Institut pour l'Espace danubien et l'Europe centrale.

L'objectif de la conférence consistait d'abord à identifier les migrations, la signification du mot « intégration » et les différents modèles d'intégration, à dégager ensuite des pistes de réflexion sur les relations entre migrations et intégration, et enfin à avancer des solutions favorisant l'intégration des migrants dans les sociétés française et autrichienne, en s'inspirant chaque fois des expériences de l'autre pays. Cette conférence a favorisé un dialogue approfondi entre des acteurs politiques, économiques et sociaux – hommes et femmes politiques, chercheurs, consultants, institutions, associations – directement impliqués dans les politiques d'intégration des migrants, ainsi que des experts internationaux, qui ont partagé leurs points de vue sur les migrations en Europe, en France et en Autriche et concentré leur réflexion sur trois aspects principaux :

- 1) La nature et l'évolution des mouvements migratoires vers la France, l'Europe et l'Autriche ;
- 2) Les défis multiples de l'intégration des migrants ;
- 3) La nécessité de mettre en place des instruments adaptés pour une intégration efficace des migrants, en particulier à travers l'école, les institutions publiques, l'emploi, l'habitat et l'espace urbain.

1. Des flux migratoires d'une nouvelle nature, qui invitent à se poser la question de l'intégration de ces migrants

En premier lieu, il paraît nécessaire de préciser ce que les intervenants ont désigné sous les termes de « migration » et « intégration ». Par ailleurs, l'évolution du système international depuis plusieurs dizaines d'années et en particulier la mondialisation des échanges économiques, financiers et culturels ont eu de nombreuses conséquences sur les migrations internationales. L'immigration en Europe, et en particulier en Autriche et en France a ainsi pris de nouvelles formes.

1.1 Les caractéristiques principales des migrations et de l'intégration

D'une part, les migrations sont un phénomène multiforme dans la mesure où plusieurs types de migration sont à différencier, qui engendrent des questions différentes auxquelles on ne peut apporter les mêmes solutions.

D'autre part, l'intégration est un phénomène transversal puisqu'elle nécessite de prendre en compte divers aspects de la vie publique afin d'être complète, en particulier les aspects économiques, sociaux et politiques (*Ali-Pahvalani*), mais également juridiques, culturels, religieux ou éducatifs.

❖ Les migrations, un phénomène multiforme

Les migrations concernent les déplacements de personnes quittant leur lieu de naissance ou de résidence pour un autre lieu. On peut distinguer divers types de migration :

- immigration (arrivée de populations dans un pays - migration du point de vue du pays d'accueil) et émigration (migration du point de vue du pays de départ)¹ ;
- migrations internationales et migrations internes (migrations entre plusieurs régions au sein d'un même État),
- migrations volontaires (par exemple pour des raisons économiques ou familiales) et migrations involontaires (réfugiés, déplacés).

❖ L'intégration, un processus transversal

¹ Si les migrations désignent d'un point de vue sémantique aussi bien l'émigration que l'immigration, nous notons toutefois que le mot « migration » a été employé dans ce colloque principalement pour traiter de l'immigration, et que la question de l'émigration en provenance de France ou d'Autriche n'était pas à l'ordre du jour.

L'intégration semble à première vue moins aisée à définir que les migrations ; la difficulté réside principalement dans le fait qu'il s'agit d'un concept qui semble plus difficilement mesurable que celui de migrations (*Liegl*) , car moins facilement quantifiable et plus subjectif.

D'un point de vue étymologique, « intégration » vient du verbe intégrer qui signifie rendre complet, achever. Il ne s'agit non pas d'un état mais d'un processus à prendre en compte à long terme. L'intégration est en outre à distinguer de l'assimilation, puisqu'elle renvoie à un phénomène social et non strictement culturel tandis que l'assimilation correspond plutôt à un stade ultime de l'acculturation.

Les questions d'intégration se situent à plusieurs niveaux – systémique et individuel (*Giffinger*) – et sont transversales (*Inquart, Perchinig*) puisqu'elles concernent tous les aspects de la vie publique, soulignées par la plupart des intervenants :

- aspects économiques et sociaux : les questions de l'immigration en tant que nécessité ou menace pour l'économie se posent, ainsi que les questions de l'insertion des migrants dans les marchés du travail et du logement.
- aspects politiques et juridiques : il s'agit de définir les politiques publiques visant à intégrer les migrants ou à contrôler les flux migratoires. Ce sont d'ailleurs des thèmes sensibles auprès de l'opinion publique et des partis politiques. Les questions d'égalité des chances, égalité de traitement et des droits à accorder aux immigrés se posent également.
- aspects culturels et religieux : les différences importantes d'origine ethnique, de culture, de langue et de religion sont souvent perçues comme un frein à l'intégration ; ce qui mène à s'interroger sur la nature même de l'identité nationale.

1.2 La situation et les évolutions actuelles des migrations en Europe, en France et en Autriche

Si les migrations sont un phénomène très ancien et quasiment constant dans l'histoire de l'humanité, elles ont connu pourtant des développements et une ampleur sans précédent tout au long du 20^{ème} siècle, principalement dans les 50 dernières années.

❖ En Europe

Chaque pays européen a une tradition de migration spécifique. Dans l'Union Européenne se trouvent près de 41 millions d'immigrés, soit 8,4% de la population, tandis que dans la Communauté des États Indépendants (CEI) sont présents près de 29 millions d'immigrés, dont plus de 16 millions en Russie. La croissance de la population européenne est due à 85% à l'arrivée de nouveaux migrants (*Münz*).

La plupart des migrations reste d'origine familiale, mais on note également un fort accroissement des migrations temporaires et des migrations étudiantes, ainsi qu'une diminution globale du nombre de demandeurs d'asile (*Garson*).

❖ En Autriche

En Autriche, 15% de la population est née à l'étranger, 9% des résidents n'ont pas la citoyenneté autrichienne et 19% des enfants ont une langue maternelle autre que l'allemand lorsqu'ils intègrent l'école primaire (*Münz*). A Vienne, 30% de la population est née hors de l'Autriche (*Perchinig*), à Linz 13,2% (*Inquart*). La majeure partie des immigrés en Autriche est originaire de l'ancienne Yougoslavie (42%), de Turquie (14%) ou d'Allemagne (13%) (*Ali Pahvalani*).

L'Autriche comportait plus de 90% de catholiques après la Seconde Guerre mondiale, ceux-ci n'étaient plus que 73% en 2001, tandis que les orthodoxes et les musulmans représentaient respectivement 4,7 et 4,2 % de la population (*Biffel*).

❖ En France

Près de cinq millions d'immigrés se trouvent en France, dont deux millions qui ont acquis la nationalité française, et trois millions qui n'ont pas la nationalité française. Ces immigrés sont principalement d'origine portugaise, marocaine et algérienne, car la France a une longue tradition de pays d'accueil de populations d'Europe du sud (Portugais, mais également des Italiens et Espagnols), et depuis la décolonisation, de populations du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne (*Régnard, Villac*).

La plupart des migrations sont d'origine familiale et se sont faites dans le cadre du regroupement familial. Par ailleurs, chaque année environ 150.000 personnes acquièrent la nationalité française, dont près des deux tiers sont d'origine africaine. Les migrations annuelles de travail sont quant à elles estimées à 87.800 personnes originaires de pays tiers (*Régnard*).

1.3 La question de l'intégration des migrants

De telles évolutions des phénomènes migratoires invitent à se demander quelle peut être la place de ces nouveaux résidents d'origine étrangère dans la société. En effet, les origines des migrants, leur parcours et leurs motifs sont plus diversifiés que jadis, ce qui peut poser un défi pour le pays d'accueil.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que les immigrés ont longtemps été considérés comme une force de travail qui devait repartir dans le pays. Or la plupart sont restés et c'est à partir de ce constat que la question de leur intégration a commencé réellement à se poser (*Bourcart*). L'intégration de ces migrants entre dans le cadre de plusieurs modèles, dont les plus connus sont le modèle « assimilationniste » et le modèle « communautariste ».

❖ Les principaux modèles d'intégration : modèle assimilationniste et modèle communautariste

Le modèle assimilationniste ne reconnaît pas de communautés particulières au sein de la nation. Ce modèle est celui de l'assimilation par la vie publique, les particularismes culturels ayant droit de cité seulement dans la sphère privée. De ce modèle découlent des principes tels que la laïcité ou le monolinguisme.

Dans le modèle communautariste chaque groupe peut participer à la construction de l'identité nationale en tant que groupe. C'est la pluralité des groupes qui forme l'unité nationale. L'intégration à la nation est collective et non individuelle, d'où une reconnaissance institutionnelle des communautés de migrants.

❖ Des modèles dépassés ?

Cependant, ces modèles sont avant tout des idéaux-types et dans la pratique de nombreux pays peuvent prendre en compte au même moment des caractéristiques d'un modèle et de l'autre. Par ailleurs, les modèles d'intégration ne s'opposent pas réellement, d'autant plus que l'intégration se fait plutôt par un ajustement au quotidien. L'intégration est donc un modèle évolutif et variable selon les pays et le contexte historique de l'immigration dans ces pays (*Whitol de Wenden*). En effet, chaque pays possède ses propres étrangers, ce qui implique qu'ils ne peuvent pas tous appliquer les mêmes modèles d'intégration et développent ainsi leur propre modèle, lequel a ses racines dans son histoire nationale et n'est pas forcément applicable dans d'autres.

2. Les défis multiples de l'intégration des migrants

Les politiques française, autrichienne et européenne d'intégration des migrants doivent relever de nombreux défis. En effet, les freins à l'intégration des migrants dans les sociétés française et autrichienne sont nombreux et constituent un défi politique, économique, social, culturel et juridique. Ces défis auxquels les politiques doivent faire face sont principalement : les questions de langue, d'éducation et d'identité, les problèmes de discrimination sur le marché du travail et du logement, ainsi que la gestion des politiques migratoires.

2.1 Défis économiques et sociaux

Les défis économiques et sociaux sont principalement ceux relatifs au logement et à la recherche d'emploi.

❖ La discrimination à l'encontre des migrants sur le marché immobilier

L'habitat est un des fondements de l'intégration des migrants car il permet une intégration systémique et sociale (*Giffinger*). Les migrants peuvent parfois être confrontés à de nombreuses difficultés lorsqu'il s'agit de trouver un logement convenable, telles que la hausse des prix de l'immobilier, ou les barrières dans l'accès aux logements sociaux. (*Giffinger*)

❖ La concentration et la paupérisation de l'habitat

Du fait de ces difficultés ou de discriminations institutionnelles et sociales, la population étrangère se retrouve fortement concentrée dans certains quartiers. A Vienne, les étrangers sont répartis principalement dans des quartiers densément peuplés à l'ouest du Gürtel et dans les 2^{ème} et 20^{ème} arrondissements (*Giffinger*). A l'origine, le phénomène de concentration urbaine (ghettoïsation) relevait avant tout d'une ségrégation sociale. De nos jours, du fait du dénuement de nombreux immigrés, la ségrégation économique et sociale recoupe la ségrégation ethnique (*Perchinig, Biffel-Steinmayr*).

En France, de nombreuses difficultés résultent de l'urbanisation intensive de la fin des années soixante et la création de grands ensembles dans les banlieues, où sont restés ceux qui n'avaient pas les moyens d'en partir (*Villac*). Les « cités » des banlieues ont souvent été construites au pied d'usines qui ensuite ont été délocalisées. A Paris sont présents de nombreux quartiers d'immigrés qui ont changé le visage de la ville – un Parisien sur sept est en effet étranger – et beaucoup d'entre eux sont mal logés (de 30 à 40% des Maghrébins seraient mal logés). Deux types d'habitat pour étrangers sont des spécificités parisiennes : d'une part, les meublés et les « chambres de bonne », et d'autre part, les foyers de travailleurs (FTM), dans lesquels habitent des célibataires qui devaient repartir, mais ne l'ont jamais fait. Ces deux types d'habitat sont le plus souvent très dégradés avec une population laissée à l'abandon (*Bourcart*).

❖ La discrimination et les difficultés à s'insérer dans le marché du travail

Les difficultés des immigrés dans le domaine de la recherche d'emploi sont un fait avéré (*Tausch, Herzog-Puzenberger, Neuberg*). En Autriche, le taux de chômage avoisine les 4% pour les nationaux, et 13% pour les étrangers ; en France, ce même taux se rapproche de 9% pour les nationaux mais 25% pour les étrangers (*Tausch*). Cet écart se remarque notamment chez les populations d'origine musulmane (*Biffel, Tausch*) ou les non-citoyens de l'Union Européenne. A titre d'exemple, 65% des immigrés sur le marché du travail autrichien ne sont pas des citoyens de l'Union Européenne, et ces derniers constituent 74,4% des immigrés au chômage (*Schelling*).

Cette discrimination est souvent due au fait que les immigrés manquent de qualification professionnelle précise : en Autriche, 77% d'entre eux ont seulement suivi une formation dans le cadre de l'école obligatoire contre 40,1% des Autrichiens (*Schelling*). Parfois, le cas des immigrés est contraire : ces derniers possèdent des qualifications ou des diplômes élevés, mais qui ne sont pas toujours reconnus dans le pays où ils vivent désormais. En conséquence, beaucoup d'entre eux sont surqualifiés par rapport à leur emploi actuel.

Certains immigrés se heurtent également à des barrières juridiques dans le marché du travail : par exemple, les citoyens des nouveaux pays membre de l'Union Européenne et les non citoyens de l'Union Européenne peuvent avoir un accès libre au marché du travail autrichien seulement après un an avec une autorisation de séjour et une autorisation de travail (*Schelling*).

Par ailleurs, les statistiques montrent que les immigrés de la seconde génération, le plus souvent citoyens du pays où ils vivent, souffrent encore de discrimination sur le marché du travail puisqu'ils sont touchés deux fois plus par le chômage que les citoyens français ou autrichiens « de souche »

(*Herzog-Puzenberger*). Le manque de qualification en général ainsi que l'intégration des secondes générations sur le marché du travail font ainsi partie des défis fondamentaux à relever pour faciliter l'intégration des immigrants (*Garson*).

- ❖ Une ascension sociale insuffisante

Les difficultés d'accès au marché du travail et le manque de qualification ont pour conséquence que l'ascension sociale, qui est un des piliers d'une intégration réussie, a lieu seulement dans des rares cas (*Perchinig*).

- ❖ Le manque d'accès au système de soins

Le manque d'accès au système public de santé pour des raisons juridiques, d'insuffisance d'information ou de méconnaissance de la langue fragilise également la situation et l'intégration des immigrants.

2.2 Défis culturels et éducatifs

Les défis culturels principaux concernent la langue et l'identité.

- ❖ La question de la langue

En Autriche, près de 20% des enfants ont une langue maternelle autre que l'allemand lorsqu'ils entrent à l'école primaire (*Münz*). Au total, 61% des immigrants déclarent avoir une langue maternelle autre que l'allemand (*Ali Pahvalani*). Si certains d'entre eux maîtrisent parfaitement la langue en quelques années, d'autres ont toujours des problèmes pour la parler (*Schelling*). Les difficultés linguistiques peuvent être à la base d'un échec scolaire et rendent plus difficile l'insertion dans le marché du travail. En outre, ces problèmes de maîtrise de la langue que peuvent avoir certains immigrants peuvent être à la base de préjugés et de la méfiance de la population ou des employeurs envers eux.

- ❖ La question de l'identité

L'arrivée de migrants de langue, de culture et de religion différentes dans un pays pose la question de l'identité nationale et de son éventuelle évolution.

2.3 Défis politiques et juridiques

Les défis politiques et juridiques sont principalement de deux natures : d'une part, la gestion de la politique migratoire, d'autre part la question des droits à accorder ou non aux immigrants.

- ❖ La gestion des politiques de « sélection » et la gestion des flux migratoires

Il s'agit pour les politiques de trouver le juste équilibre entre déficit démographique² et arrivée de nouveaux migrants ainsi que de définir quels modes de sélection doivent être prioritaires. Faut-il par exemple favoriser l'immigration dans le cadre du regroupement familial, favoriser la migration économique, augmenter l'acceptation des demandes d'asile ou favoriser la migration de personnes qualifiées dans un secteur précis ?

- ❖ La question des droits civiques à accorder aux immigrants

Si l'on considère que la participation à la vie politique et sociale sont des conditions nécessaires à l'intégration (*Perchinig*), alors la question du droit de vote des immigrants aux élections locales, régionales ou nationales se pose.

² La question du déficit démographique se pose toutefois de façon moins accrue en France que dans la plupart des pays d'Europe, puisque la France est le seul pays européen à voir son taux de natalité augmenter. Ce taux de natalité avoisine les 1,9 enfants par femme en 2006, soit le plus fort taux de l'Union Européenne à égalité avec l'Irlande (source : INSEE).

En outre cette question des droits à accorder aux immigrés mène implicitement à la question de l'accès à la nationalité ; en effet, elle n'a pas lieu d'être pour des immigrés qui auraient acquis la citoyenneté du pays où ils résident, puisque ces derniers disposent en théorie des mêmes droits que les nationaux « de souche ».

❖ La question des relations entre les immigrés et la justice

Les rapports entre les immigrés et la justice ne sont pas toujours idéaux. En effet, le double regard des immigrés sur la société et de la société sur les immigrés peut mener à une incompréhension mutuelle entre ces deux groupes. Certains immigrés ont ainsi tendance à penser que la justice « ne serait pas juste » ou ne « remplirait pas ses fonctions ». Inversement, des institutions telles que la justice ou la police ont souvent une image négative des immigrés (*Mossé*).

3. La nécessité de mettre en place des instruments adaptés afin de relever les défis de l'intégration

L'application de mesures adaptées aux situations spécifiques et aux contextes locaux permettrait de relever les défis que représentent les freins à l'intégration des immigrés. Les intervenants ont particulièrement souligné la nécessité de soutenir l'insertion des immigrés sur le marché du travail, de restructurer l'espace urbain en faveur de leur intégration, ainsi que de redéfinir le rôle d'institutions telles que l'école ou les collectivités régionales et locales.

En outre, ce caractère transversal et multi-niveau du processus d'intégration implique que les mesures visant à l'encourager doivent prendre en compte la coopération de multiples acteurs, étatiques (Etat, communes, régions, partis politiques) et non étatiques (associations, ONG, individus, etc.) (*Inquart, Schwarz*).

3.1 L'intégration par le travail et l'habitat

Le travail, ainsi qu'un habitat décent sont des facteurs qui favorisent l'intégration économique et sociale des immigrés. Parmi les mesures qui pourraient être prises, ont été soulignées la réorganisation de l'espace urbain, la réhabilitation des logements ainsi que des mesures visant à insérer et orienter les immigrés dans le marché du travail.

❖ Réorganiser l'espace urbain

En France la politique de la ville est à l'origine d'une gestion territorialisée de l'intégration mise en place sur des critères géographiques et économiques (*Whitol de Wenden*). Les politiques publiques cherchent à combiner des actions destinées aux migrants et aux « personnes en difficultés », des actions visant à changer les représentations sur l'immigration, à faire prendre conscience des discriminations et à prévenir la délinquance, ainsi qu'un grand plan de rénovation urbaine (*Villac*).

La concentration spatiale ne doit pas toujours être vue comme un inconvénient car elle possède des atouts non négligeables, en particulier celui d'activer les contacts et réseaux pour renforcer le capital social. Le problème n'est pas tant la concentration spatiale que le manque de capital social. C'est ainsi que la concentration spatiale des immigrés peut devenir une chance (*Giffinger*).

❖ Réhabiliter les logements des migrants

La situation du logement de nombreux migrants ne facilitant pas leur intégration sociale, des mesures d'assainissement et de réhabilitation doivent être prises. La ville de Paris a par exemple passé une convention avec l'État en 2005 pour réhabiliter les logements sociaux (*Bourcart*).

❖ Favoriser l'insertion sur le marché du travail ainsi que la promotion sociale

La plupart des intervenants ont souligné la nécessité de mesures d'insertion sur le marché du travail. Afin de remédier à la faible qualification professionnelle de nombreux migrants qui les handicape sur le marché du travail, l'Agence pour l'Emploi (AMS) autrichienne leur fournit des cours d'orientation professionnelle ou des formations techniques dans des domaines porteurs tels que la métallurgie, le bâtiment, l'import-export, le paramédical, la comptabilité, etc. (*Schelling*).

L'accès des migrants au marché de l'emploi pourrait être facilité par un système d'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes (« System des lebensbegleitenden Lernens ») et sa certification dans le Cadre Européen des Qualifications (*Biffli*).

L'intégration par le travail est encore plus aboutie si les migrants peuvent être promus à une hiérarchie supérieure. L'armée française se distingue dans ce domaine puisque des efforts ont été faits pour encourager la promotion d'officiers issus de l'immigration, ou pour prendre généralement en compte les « minorités visibles » (*Bertossi*).

Par ailleurs, il ne faut également pas négliger le rôle des associations d'immigrés dans leur insertion sur le marché du travail. Le Wiener Integrationskonferenz- Vernetzungsbüro (WIK-VB) a par exemple comme objectif d'aider à améliorer les conditions de vie et de travail des immigrés en Autriche. Les activités du WIK-VB reposent sur l'amélioration de la situation de l'emploi pour les migrants (principalement dans une perspective juridique), l'amélioration des débats publics relatifs à l'immigration et aux immigrés ainsi que de l'amélioration du climat des polémiques partisanes relatives à ce thème (*Neuberg*).

3.2 L'intégration par l'école et les questions culturelles

Plusieurs mesures offrent un intérêt particulier, notamment celles visant à promouvoir l'égalité des chances à l'école, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, le bilinguisme des enfants, ainsi que la communication interculturelle.

❖ Favoriser l'égalité des chances à l'école

En France, les approches ethniques ou communautaristes sur l'égalité des chances sont exclues. La politique éducative française se base donc sur une approche globale, laquelle prend en compte l'acquisition des apprentissages fondamentaux (« socle commun »), l'orientation et élaboration du projet professionnel, la maîtrise des langues ainsi que l'ouverture culturelle et européenne. Cette stratégie globale s'inscrit dans un cadre général d'insertion des publics « défavorisés ». Il s'agit de faire en sorte d'éviter l'échec scolaire en visant les mêmes exigences pour tous (*Vaissade*).

Toutefois l'école ne peut à elle seule contribuer à l'intégration sociale, d'où la nécessité de mobiliser autour d'elle différents acteurs et partenaires sociaux, et de mettre en place des actions complémentaires en direction des élèves plus défavorisés dans le temps scolaire et hors du temps scolaire. Le principe d'égalité des chances vise ainsi à rétablir l'égalité là où elle fait défaut (*Vaissade*).

Afin de favoriser l'égalité des chances à l'école en Autriche, des mesures de soutien scolaire pourraient être mises en place, qui contribueraient également à faciliter l'intégration sociale de jeunes immigrés en situation d'échec scolaire (*Biffli-Steinmayr*).

❖ Revaloriser les langues des migrants et encourager le bilinguisme

Le « pouvoir » de la langue ainsi que les enjeux qui sous-tendent les questions linguistiques doivent être rappelés. L'estime et le respect sont des conditions nécessaires à une intégration réussie, toutefois certaines langues sont connotées positivement (langues « internationales ») tandis que d'autres le sont négativement (langues minoritaires ou langues « dévalorisées » par l'opinion publique telles le serbe ou le turc). Il faudrait donc contribuer à revaloriser ces langues afin de favoriser le bilinguisme et l'insertion des personnes qui les parlent dans la société (*Grandits*). Le bilinguisme ne doit d'ailleurs pas être considéré comme un frein à l'intégration, mais plutôt un facteur la favorisant, car chaque personne est le produit d'identités multiples (*Grandits, Brandsteil*).

❖ Promouvoir l'apprentissage de la langue du pays d'accueil

Cette promotion peut se faire à l'échelle nationale, régionale ou locale. A l'échelle nationale, l'Agence pour l'emploi en Autriche (AMS) propose des cours de langue et d'apprentissage interculturel, orientés vers la recherche d'un emploi (*Schelling*).

A l'échelle locale, la ville de Kapfenberg finance également des cours d'allemand afin de faciliter l'intégration des immigrants, adultes ou enfants (*Schwarz*). Les enfants qui commencent à aller à l'école disposent quant à eux d'un « ticket linguistique » d'une centaine d'heures afin d'éviter les problèmes d'échec scolaire dus à une connaissance insuffisante de la langue.

A Linz, des mesures ont également été prises afin d'encourager la maîtrise de l'allemand et assurer un meilleur accès à l'emploi et l'éducation. Par exemple, tous les enfants, autrichiens ou non, ont droit à des cours d'allemand à l'école maternelle. Des partenariats ont été mis en place avec la Volkshochschule (école de formation pour les adultes) afin de donner des cours de langue aux mères avec des enfants en bas âge (*Inquart*).

❖ Favoriser la communication interculturelle

Si le « vivre ensemble » est une condition nécessaire à l'intégration, il n'est toutefois pas suffisant. L'exemple de la réconciliation franco-allemande montre en effet que le « vivre ensemble » n'empêche pas les préjugés et images réductrices qui sont un frein à la double culture. C'est dans cette perspective qu'il faudrait plutôt évoquer le « vouloir-vivre ensemble », la transculturalité, c'est-à-dire ce qui implique la prise en compte d'une double culture, ainsi que l'importance du travail de mémoire et du transfert culturel (*Cullin*).

C'est dans cette perspective que de nombreuses villes (Linz, Kapfenberg, Vienne) mettent en place des projets divers visant à promouvoir l'échange interculturel.

3.3 Les mesures politico-juridiques et le rôle des institutions publiques

Des remarques, des propositions ou des mesures concernant la sélection des immigrants, l'accès à la citoyenneté, la lutte contre la discrimination, les droits des immigrants en général ainsi que les rapports entre Église et État ont été présentés.

❖ La question de la sélection des immigrants

La voie vers une « Europe forteresse » qui limiterait considérablement les migrations vers l'Union Européenne semble peu souhaitable et peu probable du fait de critères économiques : en effet, la majorité des pays de l'Union Européenne feront face à une pénurie de main d'œuvre sous peu (*Viaux*).

La volonté de passage d'une immigration subie à une immigration choisie ainsi que la promotion d'un nouvel équilibre entre migration familiale et économique ont été soulignés, notamment par le biais du durcissement des règles du regroupement familial (*Capel-Dunn*).

❖ Les questions de la participation politique et sociale et de l'accès à la citoyenneté.

La participation des étrangers non communautaires aux élections locales a été évoquée et souhaitée, la participation politique étant l'une des conditions essentielles de l'intégration sociale et urbaine (*Perchinig*).

En France, l'accès à la citoyenneté (*Whitol de Wenden*), ainsi que la tradition de la nation politique (*Villac*) – qui stipule qu'est Français celui qui adhère aux valeurs de la nation française quelle que soit son origine ethnique – sont des instruments spécifiques d'intégration « à la française ». L'accès plus facile et/ou plus rapide à la nationalité pourrait être un instrument d'intégration en Autriche (*Resetarits*).

❖ La lutte au niveau judiciaire pour l'égalité des chances et contre la discrimination

La poursuite judiciaire du racisme a été au Royaume-Uni l'un des piliers de la politique d'intégration de ce pays (*Whitol de Wenden*). Appliquer le droit de non-discrimination ainsi que l'égalité des chances par le biais de la loi permettrait de créer un climat de confiance pour les personnes susceptibles d'être discriminées. Il s'agit de conditions structurelles sans lesquelles l'intégration des migrants ne peut être accomplie (*Liegl*). Par exemple, l'État ou les collectivités publiques pourraient refuser des contrats publics avec des entreprises susceptibles de discriminer les migrants sur le marché du travail. Des mesures concrètes peuvent être prises pour sanctionner la discrimination sur les marchés du logement et de l'emploi, comme à Linz (*Inquart*).

❖ Un meilleur accès à la justice, aux services sociaux et au système de santé publique

Il serait particulièrement bénéfique de faciliter l'accès des immigrés aux services juridiques et sociaux, et de les informer davantage sur leurs droits et leurs devoirs. De telles mesures permettraient de dissiper les malentendus entre l'institution judiciaire et les immigrés en général (*Mossé*).

En ce qui concerne les de santé publique, il a été rappelé que la ville de Linz fait de l'exigence de soins pour tous l'un des principes fondamentaux de sa politique d'intégration. Les immigrés sont insérés dans le système de couverture sociale. En outre, ceux-ci disposent de brochures d'informations en neuf langues sur le fonctionnement du système de santé dans la ville (*Inquart*).

❖ Les rapports entre l'Église et l'État

La question de la religion se pose également ; or le principe de laïcité en France fait partie des mécanismes visant à assurer une meilleure intégration des migrants (*Whitol de Wenden*). Ce principe de laïcité à la française s'inscrit précisément dans une approche non communautariste de l'intégration, puisqu'elle représente à l'origine l'affirmation du dépassement de tout particularisme.

Conclusion

Le colloque a été l'occasion d'un riche débat offrant des perspectives françaises et autrichiennes sur un thème actuel réputé sensible. Malgré des points de vue parfois divergents, un consensus peut être trouvé sur de nombreux aspects :

- une politique d'intégration efficace doit prendre en compte les raisons de la migration (les mêmes mesures ne peuvent être appliquées pour intégrer des migrants économiques ou des réfugiés politiques) et l'origine du migrant (la question de l'intégration ne se pose pas de la même manière si le migrant en Autriche est d'origine allemande ou turque).
- indépendamment des mesures qui peuvent être prises pour les faciliter, l'insertion dans le marché du travail, l'habitat et l'apprentissage de la langue du pays d'accueil semblent être des conditions nécessaires pour favoriser l'intégration des immigrés.
- il semble avantageux pour le politique de coopérer également avec des acteurs non institutionnels qui pourraient jouer un rôle d'intermédiaire ou de complément dans l'intégration des migrants.

Par ailleurs, il est probable qu'à l'avenir, les embauches ciblées joueront un rôle plus important et que le développement de la population européenne dépendra essentiellement de l'immigration, ce qui devrait changer notre perception de l'immigration et de ce que signifie être « européen » (*Münz*).